Décision 12-D-08 du 06 mars 2012

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la production et de la commercialisation des endives

Posted on: 06 mars 2012 | Secteur(s) :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
Entreprise(s) concernée(s)	APEF, APVE, CELFNORD, CERAFEL, FCE, FNPE, SNE, SAS Groupe Perle du Nord, Cap'Endives, Fraileg, France Endives, Marché de Phalempin, Nord Alliance, Primacoop, Prim'Santerre, Soleil du Nord, Sipema, Valois-Fruits

Lire

le texte intégral de la décision
1.42 Mo

le communiqué de presse